

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE (CNCI)
Appel d'offre en Procédures simplifiées N°01/2020
POUR CHOISIR SIX SOCIETES DE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
POUR LA PRODUCTION EXECUTIVE DE SIX COURTS METRAGES
AUTOUR DU THEME « Remake coup de cœur JCC 1966-2019 »

Le Centre National du Cinéma et de l'Image (CNCI) lance un appel d'offre en procédures simplifiées pour choisir six sociétés de production cinématographique pour la production exécutive de six courts métrages autour du thème « **Remake coup de cœur JCC 1966-2019** », le projet doit évoquer l'expérience et la relation qu'a vécu l'auteur avec les JCC ou avec l'art cinématographique.

Chaque société de production ne peut participer que par un seul projet de film.

Le dossier de l'appel à candidature est mis à la disposition des sociétés de production intéressées au siège du CNCI - Centre National du Cinéma et de l'Image – à la Cite de la Culture Bloc Cinéma 4ème étage Avenue Mohamed 5 1001 - Tunis

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer les cahiers des charges à compter de la date de publication du présent avis.

Les enveloppes contenant les offres doivent être obligatoirement envoyées par voie postale, courrier recommandé ou par rapide-poste au Centre National du Cinéma et de l'Image (CNCI), ou déposées directement au Bureau d'ordre du CNCI.

Ces enveloppes doivent être fermées et cachetées et elles doivent porter la référence et l'objet de l'appel à candidature avec la mention « Ne pas ouvrir, Appel à candidature en procédures simplifiées N° 01 /2020 relative à la production exécutive de six courts métrages autour du thème « **Remake coup de cœur JCC 1966-2019** » ».

1. Documents administratifs :

- Le cahier des charges paraphé à chaque page et dûment signé et daté à la dernière page.
- La fiche de renseignement dûment remplie.
- Un extrait du registre du commerce
- Une copie de la fiche d'immatriculation fiscale

2. Documents techniques :

- La liste des films produits par le soumissionnaire durant les cinq dernières années appuyée par les justificatifs.
- Le CV du réalisateur proposé.
- La fiche technique du film.
- Le scénario du film.
- L'engagement du réalisateur et du producteur du film de signer un accord de principe avec le CNCI pour la cession des droits.

Les documents techniques doivent être présentés en six exemplaires chacun.

3- L'offre financière :

- la soumission
- les bordereaux des prix

Tous les documents ci-dessus énumérés doivent être signés et portant le cachet du soumissionnaire et la date à leur dernière page.

Les soumissionnaires du seul fait de la présentation de leurs soumissions, sont liés par leurs offres pour une période de 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

La date limite de la réception des offres est fixée au **24 Aout 2020**, (Le cachet du bureau d'ordre du C.N.C.I faisant foi).